



Audience ministérielle

29 juin 2017

La légitimité des fonctionnaires, en ces temps de dépenses publiques contraintes, est souvent contestée. Les propos négatifs et les campagnes de communication tenus à l'encontre des fonctionnaires sont source de stress et de mal-être. L'humain est important et ne doit pas juste être une variable d'ajustement.

Les agents, fonctionnaires et contractuels, veulent pouvoir faire leur travail de manière sereine et obtenir en retour une légitime reconnaissance.

Pour cela, ils demandent à avoir les moyens de remplir les objectifs qui leur sont demandés.

La CFDT souhaite que les agents de vos ministères puissent bénéficier d'un dialogue social à la hauteur du service que l'on attend d'eux. Celui-ci doit particulièrement s'exprimer dans l'organisation des élections professionnelles de décembre 2018, comme dans l'agenda social, pour lequel nous attendons l'ouverture de négociations.

Pour ne pas perdre de temps dans un long préambule, voici les sujets que nous souhaiterions aborder avec vous aujourd'hui. Ce sont des sujets qui peuvent paraître, pour certains, dérisoires à ce niveau ministériel, mais leur impact sur la vie des agents est loin de l'être.

Les OPA et les ouvriers d'État

Quand le fond spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État procédera-t-il au remboursement des cotisations retraite indûment perçues ? Nous vous avons saisi sur ce sujet dès le 23 mai 2017, sans avoir eu de réponse.

En ce qui concerne les ouvriers d'État de l'IGN, le mandat donné par votre prédécesseure au directeur général pour négocier le passage de l'indice Métallurgie parisienne à l'indice Fonction publique, même s'il engendre des avancées notables, reste largement en dessous de nos revendications, notamment sur l'abandon de l'abattement de zone, la création d'un 9^e échelon et le départ conditionnel. La CFDT souhaite une entrevue dans les meilleurs délais pour clarifier ces sujets.

L'action sociale

Le surgel du BOP 217 est source d'inquiétude, en particulier pour les crédits sociaux, et impactera les structures locales ainsi que les partenaires et prestataires de l'action sociale ministérielle. A titre d'exemple, sur le champ régional de la DREAL Occitanie, ce surgel sur les crédits de restauration se traduit, dès 2017, par une augmentation du prix du repas de 1,88 €, soit 390 € par an et par agent : 390 € par agent ! Il vous appartient de préserver l'action sociale de vos ministères. Nous nous interrogeons aussi sur la prévention des risques professionnels si les budgets sont obérés.

Les DOM-COM

Après avoir fait le tour des services des ministères dans les DOM-COM, nous avons un premier bilan des problèmes spécifiques rencontrés par les agents et des revendications CFDT qui en découlent. Nous tenons à attirer plus particulièrement votre attention sur la situation de la DEAL de Mayotte. Plus d'une centaine d'agents sont concernés par la non application d'un décret sur la reprise d'ancienneté. Cela ampute le déroulement de carrière et l'équité entre

tous vos agents. Une grève est en cours et nous aimerions un signal fort de votre part pour faire appliquer les textes. Nous vous remettons une synthèse des revendications et exigeons être reçus pour en débattre plus largement.

La mer

Nous sommes porteurs de la parole des agents de votre administration maritime dans son ensemble. Nous serons notamment attentifs à la transition numérique qui s'opère dans vos services et à l'impact qu'elle aura sur vos personnels.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes

Nous souhaitons également dire que notre union fédérale a aussi dans son champ les questions relatives aux sociétés concessionnaires d'autoroutes avec des situations urgentes à traiter :

- le travail sous circulation, avec une problématique de sécurité urgente face à l'inertie de la branche professionnelle ; quelle synergie avec les DIR ?
- les conditions de travail avec, notamment, la question de la qualité de l'air pour tous les salariés qui travaillent en présence de véhicules, péagistes, viabilité, maintenance ;
- l'emploi, les sociétés concessionnaires d'autoroutes sont vidées de leur substance.

Le décroisement de la sécurité routière

La CFDT a bien reçu votre réponse du 14 juin qui n'apporte pas de solution pour les agents ne désirant pas intégrer le ministère de l'Intérieur. Vous nous dites ne pas envisager l'autorisation de sureffectif. Nous ne pouvons accepter cette réponse, notamment pour les agents ultramarins ou dans les services déjà en sureffectif par rapport au plafond d'emploi, qui seraient obligés de muter en métropole ou dans les grandes agglomérations. Nous souhaitons avoir l'assurance qu'un examen spécifique cas par cas sera effectué.

La sortie du décret dérogatoire

La remise en cause, par la Fonction publique, du décret-liste dérogatoire des agents non titulaires des agences de l'eau nous pose problème. Nous ne pouvons pas accepter une circulaire ministérielle qui ne garantit pas le déroulement de carrière de ces personnels. Nous exigeons une audience et des mesures législatives pour régler ce dossier et l'avenir de ces agents.

La politique du logement

Nous avons abandonné un très grand nombre de missions concernant la politique du logement. Les services avaient repris espoir, avec l'arrivée du conseil aux territoires, de retrouver une action publique utile à la population. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Ce conseil a-t-il encore un avenir ?

Les permanents

Nous tenons à réaffirmer que les agents mis à disposition des associations, organisations syndicales, etc. sont aussi des agents de vos ministères. Ils doivent être destinataires de toutes les informations et invitations émanant de vos administrations.

Nous aimons à penser que ce premier contact n'est que le début d'un dialogue soutenu et pérenne et que les dossiers que nous portons feront l'objet d'un suivi par vos cabinets et vos administrations.

Je vous remercie.